

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA

COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 13 JANVIER 2025 – Délibération n°007

L'an deux mil vingt cinq et le treize janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie de Sévérac d'Aveyron, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
20	28	21

Date de la convocation
13/01/2025
Date d'affichage de la convocation
08/01/2025

Secrétaire de séance : Françoise CAPUS

Présents : ANGLADE Clémence - BOURREL Thierry - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise - CARNAC André - CAZES CORBOZ Maryse - CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - FABRE Emilie - GROS Edmond - FOS Mariana - JARROUSSE Caroline - LAURAIN Damien - MAJOREL Aimé - MAJOREL Aurélien - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc - TAJAN Isabelle

Absents : RAGOT Annie - BORIE Nina - BOUDIAS DECROIX Nathalie (pouvoir à Mélanie BRUNET) - CARON Annick - LABRO Isabelle - LAYRAL Rémi - MULLER Geoffroy - MURET Yvain

Objet :

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE – REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle la passation d'un marché selon une procédure d'appel d'offres restreint pour le recrutement d'une maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire pour la requalification de 14 secteurs de la commune.

Six groupements de bureaux d'études se sont portées candidats et ont répondu dans le délai imposé.

Suite à la première phase de la procédure, le pouvoir adjudicateur a décidé de poursuivre avec les 5 candidats suivants, qui ont été autorisés à remettre une offre :

- EX&TERRA
- ATELIER DU ROUGET
- ATELIER A
- DESSEIN DE VILLE
- NAVETH ARCHITECTURES

Après analyse des offres et auditions des candidats, il est proposé de retenir le groupement représenté par l'Atelier A, offre la mieux-disante (note technique, prix) pour un montant de 353 930 € HT d'honoraires pour la tranche ferme et les tranches optionnelles du marché.

Après cet exposé, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- De retenir, le groupement « l'Atelier A » pour un montant de 353 930 €HT en tranche ferme et tranches optionnelles pour la maîtrise d'œuvre « requalification des espaces publics »
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces correspondantes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Edmond GROS




13/01/2025